

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/20

**Objet : Diffusion du Carto-guide « Promenades et randonnées en Chartreuse »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président et notamment la définition des tarifs,

Vu la décision N°2024/19 relative à la vente du Carto-guide « promenades et randonnées en Chartreuse »

### DECIDE

#### Article 1 :

Le Parc confie à Chartreuse Tourisme la diffusion du Carto-guide dans les Offices de Tourisme (OT) et Bureaux d'Information Touristique (BIT) du territoire du Parc et de ses villes portes, sur sa boutique en ligne. Elle est libre de diffuser le Carto-guide pour dépôt vente dans d'autres OT, BIT ou commerces.

#### Article 2 :

Tout exemplaire vendu à travers la diffusion via Chartreuse Tourisme fera l'objet d'un reversement au Parc de 4 € par Carto-guide.

#### Article 3

Chartreuse Tourisme prend les Carto-guides en dépôt consignation. Ils sont remis en échange d'un récépissé et restent la propriété du Parc jusqu'à leur vente. Le Parc alimentera ces dépôts à la demande, jusqu'à concurrence du stock disponible.

Chartreuse Tourisme assure tous dommages aux stocks qui surviendraient sur les exemplaires appartenant au Parc et entreposés dans ses locaux, par suite d'incendie, de dégâts des eaux, de catastrophe naturelle ou de vol.

#### Article 4

Chartreuse Tourisme dressera un état semestriel des ventes et des stocks en lien avec les OT et les BIT et tout autre point assurant la vente du Carto-guide. Sur cette base, le Parc émettra une facture semestrielle à l'encontre de Chartreuse Tourisme et le titre de recette correspondant.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 12 juillet 2024

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

